Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **43 (2006)**

Heft 1704

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine Public
domainepublic.ch

La bonne diction médiatique du Conseil fédéral

Le débat politique mérite mieux que l'affrontement bruyant de deux adversaires irréductibles ou les gros plans de ministres débitant les arguments du gouvernement. Il est temps d'imaginer des émissions avec contradicteurs échappant aux excès spectaculaires.

C'est tellement désuet que cela en est devenu folklorique: le message radiotélévisé du Conseil fédéral avant les votations fédérales. Le préposé à cet exercice lit un argumentaire qu'ont préparé les services. Si le mot d'ordre correspond à sa conviction, il s'applique, il met le ton. Mais lorsqu'il doit plaider, collégialité oblige, contre sa position personnelle et celle de son parti, il donne à sa voix une distance; il fait comprendre qu'il exécute une corvée pénible. Il y a trente ans que cela dure. Folklorique? Disons plutôt ringard.

Certes le Conseil fédéral ne réquisitionne pas les médias. Sur quelle base légale le ferait-il? Mais, selon un arrangement jamais remis en cause, il s'est arrogé le droit de dire à la veille des votations quel est le bon choix sans être contredit (dans le bulletin d'information distribué tout ménage, la parole est donnée aussi, plus succinctement, à ceux qui défendent une thèse opposée). Pendant quelques minutes, les médias «cèdent l'antenne». Eux, qui si farouchement défendent et affirment leur indépendance à l'égard du pouvoir politique, acceptent, deux ou trois fois par année, une expropriation temporaire.

Les émissions politiques

Autant la radio est souple, pouvant multiplier jusqu'à satiété débats, forums, interviews, autant la télévision est rigide, du moins pour les émissions en *prime time*. Ses exigences sont peu compatibles avec le débat politique: casser la langue de bois, éviter la bataille sur les chiffres ou les détails juridiques, susciter l'affrontement où s'expriment les tempéraments, faire, sinon du spectacle, du moins du théâtre où les participants acteurs jouent leur rôle.

Un conseiller fédéral peut ne pas être doué pour le théâtre médiatique, même si l'on n'arrive pas à ce niveau de fonction sans de fortes qualités de présence et de parole. Va-t-il alors demander que l'émission soit, pour lui, adaptée? Exigera-t-il et négociera-t-il du sur-mesure? Si le producteur de l'émission entre en matière, il aliène une part de cette indépendance qu'il aime tant proclamer.

(ag) Suite de l'article à la page 2

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications d'adresses

Sommaire

La grève des pilotes de Swiss surprend le chef du Département des transports.
page 2
Journalistes et éditeurs ne s'entendent plus, aux dépens de la convention collective.
page 4
Le droit du bail ne sait plus où il habite.
page 5
Jean-Claude Rennwald soutient un canton du Jura à six districts.
page 6
Le retour des notes à Genève ne doit pas effacer dix ans de réformes.
page 7

Fonds de cohésion

Le milliard promis aux dix nouveaux membres de l'UE marque la volonté, certes quelque peu contrainte, de participer à l'essor du continent. L'acceptation populaire en serait le gage contre le risque de se barricader davantage dans un monde à part.

Edito page 3

6 octobre 2006
Domaine Public nº 1704
Depuis quarante-trois ans,
un regard différent sur l'actualité